



A.S.A. INGRES

ECURIE DU CHASSELAS

30^{ème} RALLYE RÉGIONAL du CHASSELAS 14 et 15 septembre 2019

Pré Règlement Particulier

PROGRAMME -HORAIRES

Lundi 29 juillet

: Parution du règlement

Lundi 29 juillet

: Ouverture des engagements

Lundi 2 sept

: Clôture des engagements, à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Dimanche 8 sept

: Parution du Road-Book.

Disponible : au départ de l'ES 1 (des instructions pour rejoindre le départ seront

disponibles sur le site et la page facebook)

Ou Téléchargeable sur le site ecurie-chasselas.e-monsite.com

Dimanche 8 sept

: Reconnaissances de 9 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 18 h 00.

Samedi 14sept

: Reconnaissances de 9 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 18 h 00.

Samedi 14 sept

: de 14h30 à 19h15

Vérification des documents et des voitures Parking de la dérrocade

A la salle des fêtes Confluence Moissac

Samedi 14 sept

: 14h30 Heure de mise en place du parc de départ Parking de la derrocade

Samedi 14sept

: 18h00 1ère réunion du Collège au PC, salle des fêtes Confluence.

Samedi 14 sept

: 20h00 Publication de la liste des équipages admis au départ, et ordre et heures de départ

Salle des fêtes Confluence (Tableau d'affichage).

Dimanche 15 sept.

: 8h15 Départ du 1^{er} concurrent Parc fermé Parking de la Dérrocade à Moissac. 14h50 Arrivée du 1^{er} Concurrent Parc Fermé Parking de la Dérrocade à Moissac.

Vérifications finales : Centre Auto Moissagais - 59, fg Ste Blanche à Moissac.

Publication des résultats du Rallye Salle des fêtes Confluence: 30 minutes au plus tard après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.

17h30 Remise des prix : salle des fêtes Confluence.

ARTICLE - 1P ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile INGRES organise le 30ème RALLYE RÉGIONAL du CHASSELAS en qualité d'organisateur administratif.

../../..et par la FFSA sous le permis d'organiser n° R... en date du .../../et par la FFSA sous le permis d'organiser n° R... en date du .../rue André Citroën - 31130 BALMées n° R.. en date du .../rue André Citroën - 31130 BALMées n° R.. en date du .../rue André Citroën - 31130 BALMées n° R.. en date Tél. 05 61 58 23 59 - Fax 05 34 30 91 90

Comité d'organisation

Présidente : Julie PLUVINAGE Et les membres de l'Ecurie du Chasselas ligue.auto.oc.mp@orange.fr Vs Lige R35ch 23.07/19 Viso FFSA 555 A. 23.07 US

Secrétariat du Rallye : Mme Julie PLUVINAGE

2 allée de Régussol Apt D96 31620 Castelnau d'Estretefonds

e-mail: Ecurie.chasselas@hotmail.fr **2** 06 11 33 65 27

Permanence du Rallye Lieu: P C Salle des fêtes Confluence

Dates: 14 & 15 septembre 2019

Horaires: le 14 septembre 2019 de 14h30 à 19h00 et le 15 septembre 2019 de

8h30 à 17h00

Organisateur technique: Ecurie du Chasselas chez Mme Julie PLUVINAGE

2 allée de Régussol Apt D96 31620 Castelnau d'Estretefonds

1.1P. Officiels		N° licence	Code ASA
Président du Collège : Membres du Collège :	M. Franck DEL SANTO M. Georges POUQUINES Mme Nadège ROBILLARD	3166 20225 6373	0914 0728 1446
Directeur de Course : Directeurs de Course Adjoints :	M. Laurent TEILLARD Mme Françoise BOUCHON M.Guillaume FAYET	10182 17644 162390	1004 1004 0904
Médecin Chef:	Docteur Mohamed EL RAKAAWI	149435	0910
Commissaire Technique Responsable : Commissaires techniques :	M. André FOURMENT M. André MOMMAYOU	6222 12924	0907 0903
	M. André MOMMAYOU	12924	0903
	M. Marcel CERDAN	19463	0852
	M. Didier GENRIES	228242	0902
	M. Aurélien PINHO	259271	0904
C.S. Chargés des relations avec les concurrents	Jacques Jonquieres	9859	0905
Chargé des relations avec la presse :	M. David GARRIGUES	139893	0901
C.S. Chargé de la vérification de la publicité : M. Yves ESCLOUPE		76046	0903
Chargée de l'accueil concurrent : Mme Julie PLUVINAGE		122021	0905

Le 30éme Rallye régional du chasselas compte :

ES 1-3-5: 15 postes commissaires 15 commissaires minimum 15 Extincteurs et 1 ambulance. ES 2 -4: 13 postes commissaires 13 commissaires minimum 13 Extincteurs et 1 ambulance.

1.2P. Eligibilité

- La COUPE de France des Rallyes (coefficient 2).
- Le CHAMPIONNAT Midi-Pyrénées Pilotes & Copilotes. (coefficient 2)
- Le CHALLENGE Midi-Pyrénées des Commissaires.

1.3P. Vérifications

Vérifications Administratives : Salle des fêtes Confluence à Moissac le samedi 14 septembre de 14h30 à 19h00

Vérifications Techniques: Parking de la Derrocade à Moissac le samedi 14 septembre de 14h45 à 19h15

Les vérifications finales seront effectuées : Centre Auto Moissagais - 59, faubourg Sainte-Blanche 82200 MOISSAC. Taux horaire de la Main d'Oeuvre : 60 € T.T.C.

ARTICLE - 2P. ASSURANCES.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE - 3P. CONCURRENTS et PILOTES

3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 30^{ème} Rallye du Chasselas doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée et des documents suivants photocopies des 2 permis, 2 licences avant le : Lundi 2 septembre à minuit.

L'inscription ne sera définitive qu'à réception du règlement des droits d'engagement par chèque à l'ordre de l'écuri du chasselas, accompagné du formulaire d'engagement imprimé et envoyé à l'adresse suivante:

Mme Julie PLUVINAGE 2 allée de régussol Apt D96 31620 Castelnau d'Estretefonds

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagements sont fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs : $270 \ \epsilon$ Sans la publicité facultative des organisateurs : $540 \ \epsilon$

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de « L'Ecurie du Chasselas ».

ARTICLE - 4P. VOITURES et ÉQUIPEMENTS

4.3P. Assistance

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance indiquée dans le road-book, toute infraction fera l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteu pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistant aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

ARTICLE – 5P. PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

5.1 Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA

Pour tous les rallyes, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur

ARTICLE - 6P. SITES et INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 30^{ème} Rallye du Chasselas représente un parcours de 93.90 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37.40 km.

Les épreuves spéciales sont : " Piac "

E.S 1-3-5:8 Km

"La comtesse"

E.S 2 - 4 : 6.7 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « Itinéraire ».

6.2P. Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6P Les reconnaissances auront lieu uniquement

le DIMANCHE 8 septembre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le SAMEDI 14 septembre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Le nombre de PASSAGES en RECONNAISSANCE est limité à 3 au MAXIMUM.

Afin de respecter la sécurité et le repos des riverains, des contrôles permanents seront mis en place par l'organisateur.

Des numéros d'identifications seront distribués avec le Road-Book et devront être apposés en haut à droite du pare brise de la voiture de reconnaissance, afin de faciliter ces contrôles.

Des piquets seront mis place le samedi 14 septembre au matin sur les accotements de la route afin de la préserver.

ARTICLE - 7P. DÉROULEMENT du RALLYE

7.2P. Dispositions générales relatives aux contrôles

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaires de route : Chasuble orange Chef de Poste : Chasuble orange rayé de noir

ARTICLE - 8P. RÉCLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE - 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA Les temps seront pris au dixième.

ARTICLE - 10P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

SCRATCH:	1 ^{er} : 450 €	2 ^{ème} : 350 €	3 ^{ème} : 300 €
GROUPE: 1 er : 2 ème : 3 ème :	de 1 à 4 260 € 100 €	de 5 à 9 300 € 180 €	+ de 10 300 € 200 € 150 €
CLASSE : 1 ^{er} : 2 ^{ème} : 3 ^{ème} :	de 1 à 4 250 €	de 5 à 9 270 € 130 €	+ de 10 270 € 140 € 80 €

Les classes A5K / A6K et A7K / A7S seront regroupées avec leur classe respective A5 / A6 et A7.

Classement Féminin: 1ère 150 € (si plus de deux partantes)

Les prix ne sont pas cumulables et remis uniquement aux équipages présents à la remise des pri

Coupes

Une coupe sera distribuée au minimum, aux 3 premiers du scratch, à chaque premier de Groupe et à chaq premier de Classe.

Les commissaires seront récompensés.

La remise des prix se déroulera le :

Dimanche 14 septembre 2019 à 17 h 30-salle des fête de Confluence.